PROVIANDE
L'interprofession suisse de la filière viande

Proviande société coopérative
Brunnhofweg 37 • Case postale • CH-3001 Berne
☎+41 (0)31 309 41 11 • 🖷 +41 (0)31 309 41 99
info@proviande.ch • www.proviande.ch

Communiqué de presse

Berne, le 06. 06. 2025

Le contenu confirme la déclaration : le contrôle de l'origine par test ADN a atteint ses objectifs – Fin du programme

Depuis 2018, le contrôle de l'origine par test ADN de Proviande garantit la traçabilité sans faille des viandes de bœuf et de veau suisses, de l'étal à l'animal individuel. Ce programme a permis de confirmer la confiance des consommatrices et consommateurs dans la déclaration de la viande suisse. En raison de la très bonne concordance des résultats avec la déclaration figurant sur les produits carnés, Proviande mettra un terme au contrôle de l'origine par test ADN fin 2025.

Le contrôle de l'origine par test ADN a été introduit en 2018 à l'initiative de la filière viande et à titre de programme d'assurance-qualité financé par cette dernière. Ce contrôle démontre, au moyen d'une analyse génétique, que les produits carnés de veau et de bœuf arborant la désignation de provenance « Suisse » proviennent réellement d'animaux qui ont été détenus et abattus en Suisse. Depuis, jusqu'à 525'000 échantillons de référence ont été prélevés chaque année auprès de tous les abatteurs et transformateurs indigènes majeurs, soit sur environ 88 % de tous les animaux de l'espèce bovine abattus en Suisse. Parallèlement, des milliers de produits issus du commerce de détail, des boucheries et du secteur gastronomique ont été échantillonnés annuellement. Des profils ADN de tous ces échantillons ont été établis, confirmant ainsi la déclaration figurant sur les produits.

La protection des consommateurs reste garantie

Compte tenu de la constance de ces bons résultats et du fait qu'aucune indication de provenance abusive n'a été constatée pendant toutes ces années, Proviande a décidé de mettre fin au contrôle de l'origine par test ADN. Les objectifs fixés dans le programme de contrôle de l'origine par test ADN resteront garantis grâce aux outils de traçabilité et d'assurance-qualité existants de la filière viande.

Blaise Perrey, directeur du département prestations de services chez Proviande : *« Avec le contrôle de l'origine par test ADN, nous avons défini une norme unique au niveau international. Les taux de concordance constamment élevés au fil des ans plaident en faveur d'une filière très responsable. Nous remercions l'ensemble des partenaires de la chaîne de création de plus-value qui ont soutenu et mis en œuvre ce système. Le résultat obtenu en commun est la preuve des efforts constants de la filière suisse de la viande en faveur de la transparence, de la qualité et de la crédibilité. »*

Contact

Blaise Perrey

Directeur du département prestations de services

medien@proviande.ch